

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VINCENT, 1ère adjointe

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ASCARI Sylvain, Mme CHEVAT Lydia, Mme TEILHAS-BALME Valérie, M. BARDINE Luc, M. LÉOUZON Pierre, Mme PELLEGRIN Rachel, Mme RIOU Jannick, Mme STOFFT Nathalie, Mme VINCENT Josette

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
04 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme BAUDRAND Mélisa, Mme GRANDJEAN Laëtitia, M. ROBERT Gaëtan

Date d'affichage
12 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme CHEVAT Lydia

12 avril 2023
et publication du
12 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de VINCENT Josette, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 26/03/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	72 245,68
- un excédent reporté de :	625 136,90
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	697 382,58
- un excédent d'investissement de :	479 796,82
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	479 796,82

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	697 382,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	397 382,58
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	300 000,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	479 796,82

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Présidente de séance et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à SAINT LAGER BRESSAC

La Présidente de séance VINCENT Josette

le(s) secrétaire(s) de séance





DELIBERATION

du

Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes	10
Pour	10
Contre	0

Date de la convocation :
Date de la séance :

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de délégué sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	625 136,90	819 395,56
Opérations de l'exercice	747 149,88	1 444 532,46
Totaux	747 149,88	697 382,58
Résultat de clôture		

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement
Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	973 137,45	1 016 571,10
	973 137,45	1 133 745,75
		2 150 316,85
		1 177 179,40

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

479 796,82 (A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

479 796,82

397 382,58 au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

300 000 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)